République Française
Ville de
Rixheim
28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SERVICE TRAVAUX
st.travaux@rixheim.fr

259 / TEMP / 2022

ARRÊTE

Portant autorisation d'occupation du domaine public rue des Sapins

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

Vu l'ordonnance du 1er septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L 2213-1, L 2213-6 et L 2215-4 ainsi que le Code des Communes,

Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la route), modifié et complété,

Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu la demande du gestionnaire de copropriété CIMA en date du 2 septembre 2022

a r r ê t e :

Article 1er : L'entreprise en charge des travaux de ravalement de façade de la résidence « Clairières » est autorisée à utiliser le domaine public, rue des Sapins, sur 4 emplacements de parking, pour la pose de véhicules pour les travaux de ravalement de façade de la résidence de

« Clairière ». Le stationnement des véhicules devra laisser le passage libre pour la circulation des véhicules.

Article 2 : Après le retrait des véhicules, le domaine public sera nettoyé par l'entreprise effectuant la livraison.

Article 3 : Ces mesures s'appliqueront jusqu'au 31 janvier 2023

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la ville, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg ou via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur Richard PISZEWSKI, adjoint en charge du plan de circulation et de la sécurité de la route,
- Centre technique municipal, 28 rue de Pologne, 68170 RIXHEIM,
- CIMA, Gestionnaire de Copropriété, 15 rue du Port, 68100 MULHOUSE,

Fait à RIXHEIM, le 05 septembre 2022
Le Maire :

MAIRIE DE RIXHEIM 68170

Rachel BAECHTEL

Publié sur le site internet de la commune de RIXHEIM le 06 SEP. 2022